

L'ACTION SYNDICALE



DÉCEMBRE 2013



www.sttbjcsn.com

MOT DU PRÉSIDENT

Par *Guy R. Charette*

En cette fin d'année, je vous souhaite en mon nom et celui des membres de l'exécutif qui n'ont pu le faire un beau temps des fêtes ainsi qu'à vos familles.

Vous savez, il n'y a pas que les cadeaux qui sont importants durant cette période et il y a certaines personnes pour qui les fêtes sont plus pénibles que d'autres. Pour ces gens, je leur souhaite force et courage et ayons une pensée positive pour eux. C'est d'ailleurs pour cela qu'a été créée la Fondation des travailleuses et travailleurs de Bridgestone Joliette (loto-voyage) pour aider encore plus d'organismes dans la région. Oui les prix sont intéressants, mais d'abord et avant tout c'est l'aide à la communauté qui importe.

Autre sujet, le poste de délégué sur l'équipe 400 (Marc-Olivier Ménard) a été comblé et un poste de l'équipe 100 a aussi été comblé (Denis Gagnon). Donc, félicitations aux deux candidats et je leur souhaite bonne chance. La formation pourra se mettre de la partie et celle des nouveaux membres de l'exécutif est déjà commencée comme vous le constaterez à travers ce journal.

Je sais que plusieurs trouvent que certains dossiers devraient avancer plus rapidement et je trouve cela très plate moi aussi. D'un côté, il y a des dossiers qui prennent plus de temps que d'autres et que pour chacun son dossier est important. Nous priorisons toujours chaque dossier en fonction de sa catégorie : disciplinaire, coupures de poste, lettre d'entente, grief de surtemps et autres.

L'An 2014 sera sûrement une autre grosse année avec d'autres élections pour 5 postes de l'exécutif et aux postes de délégués syndicaux. Je constate que la relève a commencé à se mettre en branle, donc beaucoup, beaucoup de formation et d'histoire sont à transmettre. Il faut que tous comprennent pourquoi nous en sommes rendus là aujourd'hui et que pour les années futures, tous prennent les décisions qui s'imposent lors des débats démocratiques aux assemblées générales.

Donc, durant les Fêtes, soyez prudents dans vos déplacements surtout lors de petit « party » arrosé. N'oubliez pas qu'il existe Nez Rouge ou des amis pour vous raccompagner afin que vous reveniez tous en forme et sans pépins.



SANTÉ - SÉCURITÉ

Par *Roger Lépine*, R.P.

Depuis un certain temps, les événements cadenassage refont surface. Ces événements ont eu lieu dans différents secteurs de l'usine, mais les enquêtes ont toutes faites ressortir un point que ces événements avaient en commun : les travailleurs trouvent que les procédures de cadenassage sont exagérées et prennent trop de temps.

Pour ce qui est des procédures, chaque équipement est évalué et analysé en fonction du risque qu'il peut représenter pour le travailleur. Je comprends que parfois le risque est difficile à évaluer parce que l'habitude et l'aisance à opérer la machine font que nous avons moins peur de l'équipement. Pourtant même minime, s'il y a risque, il faut un cadenas et une carte.

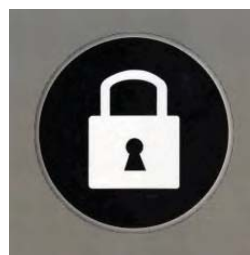
Là où j'ai plus de misère à comprendre, c'est quand on ne cadenasse pas afin de sauver du temps. Il me semble que 10 minutes de plus pour me cadenasser adéquatement selon les procédures n'auront aucun impact sur ma paie. Je ne gagne pas plus d'argent en sauvant du temps. Au contraire, je risque d'en perdre en me blessant.

Prendre le temps de dire à son collègue de bien se cadenasser, c'est de prendre le temps de le protéger. On ne cadenasse pas de peur de se faire pogner par le boss, on cadenasse pour ne pas se faire pogner par la machine.

Quand je pense que dans d'autres usines, le cadenassage est une revendication syndicale que la CSN endosse alors qu'ici, l'employeur reconnaît l'importance du cadenassage pour la sécurité de ses travailleurs.

Profitez-en donc afin de vous rendre à l'âge de la retraite en toute sécurité avec tous vos membres.

En mon nom ainsi que de la part des représentants à la prévention, nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes. 🍎



DANGER

Cadenassage ou diagnostic/ajustement en cours

MA VIE EST EN JEU

Cette carte peut seulement être enlevée par :

Nom : _____

Poinçon : _____

Production Ingénierie

Maintenance Autre

ETI-A-305-04 recto

LES DÉBUTS

Par *Yannick Morin*, 3^e V.P.

Pour débiter, je vais vous parler de ma première semaine au sein de ma nouvelle équipe de travail le CIM.

Je dirais que dans l'ensemble je suis satisfait. Satisfait aussi de mon accueil sur le plancher. Pour ce qui est des prochains jours, mon travail consistera à éplucher les nouveaux dossiers et de les mener à bien. Avec mes nouveaux coéquipiers, nous allons faire un petit horaire pour être capables de voir toutes les équipes autant de jour que de nuit.

Donc, ne désespérez pas de nous voir très bientôt. Par le fait même, j'en profite pour vous souhaiter de *Joyeuses Fêtes* en famille.

FONDATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE BRIDGESTONE JOLIETTE

Par *René Fréchette*, pour le comité

Le 22 août 2013 était le début d'une belle aventure qui alliait au moment d'écrire ces lignes près de 600 personnes, à environ 25 du maximum. Fallait juste réserver un billet de la Loto-Voyage 2014 pour avoir la chance d'être un des 17 gagnants(es). Le principal but de cette aventure est d'amasser des fonds pour la Fondation afin de les distribuer à quelques 17 organismes, lesquels apparaissent sur les écrans du réseau. Près de 53 000 dollars aideront à soulager la pauvreté, promouvoir l'éducation ou seront destinés à tout autre projet avantageux pour la collectivité.

À notre première année d'existence, il a fallu monter une équipe, créer une charte et établir des règlements. Étant lié par une licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux, le maximum de 625 billets doit être respecté, ainsi que d'autres conditions qui restreignent notre marge de manœuvre. À tout ça, on joint les conditions de l'Agence de voyages pour obtenir des résultats très positifs et vous en êtes la réponse vivante, MERCI !

Dès la réception de la licence, les billets seront distribués à l'entrée des employés(es). Le premier tirage aura lieu sur le poste 100 le 28 janvier 2014 à 12 h à la cafétéria centrale pour un 1er voyage. Suivra un 2e tirage le 12 février à 12 h sur le poste 200 pour le 1er forfait. Un 2e voyage sera tiré le 25 février à 21 h sur le poste 300. Sur le poste 400 le 26 mars à 21 h sera tiré le 3e voyage toujours à la cafétéria centrale. Le journal syndical vous informera des gagnants et des prochains tirages.

Rappelons certains détails qui apparaissent sur le formulaire de prévente :

- Chaque billet peut gagner un maximum de 1 voyage d'une valeur de 3 000 \$ (ou 2 700 \$ en argent) et de 1 forfait d'une valeur de 750 \$ (non monnayable).
- Le gagnant d'un tirage doit régler la balance de son billet avant de réclamer son prix.
- Pour les participants en arrêt de travail, maladie, congé parental, sans solde de 13 semaines ou moins, ou toute autre absence :
 - Si l'absence est pour une période de 13 semaines ou moins, les sommes manquantes durant l'absence seront acquittées sur la première paie au retour de l'employé.
 - Si l'absence est de plus de 13 semaines, le participant devra acquitter la somme restante sur le billet pour garder son admissibilité.
- Pour les participants en congé de maternité, arrêt sans solde de plus de 13 semaines, décès, ou fin d'emploi ou retraite :
 - Tout solde dû sera acquitté au dernier chèque de paie avant l'absence.

Un tel succès nous incite à penser de recommencer en 2015. Des petites modifications quant au nombre de billets et aux règlements seront envisagées afin de parer les petits manques de cette année.

Merci à tous et bonne chance!



ÉTUDES DE TEMPS

Par *Nicolas Duval*, préposé aux études de temps



Pour débiter, j'aimerais vous faire part du processus de formation que je suis en train de compléter suite à mon élection au poste de *Préposé aux études de temps*. Le tout a commencé avec des explications sommaires sur le fonctionnement de l'exécutif, des méthodes, des marches à suivre et la description complète du poste. Par la suite, j'ai eu la chance d'assister à la Formation Exécutif 1, donnée au Conseil central de Lanaudière par un de nos camarades Alain Longpré, secrétaire au Conseil. Durant cette formation, nous avons appris le déroulement de l'assemblée syndicale et sa terminologie, la fonction de l'exécutif et le rôle de chacun qui en fait partie.

De plus, nous avons eu l'occasion de faire des mises en situation sur plusieurs thèmes ayant attiré aux assemblées. La formation était d'une durée de 3 jours et regroupait plusieurs syndiqués de la région. Nous avons parfaire nos connaissances et observé plusieurs différences sur le fonctionnement des syndicats d'ailleurs. Bref, une formation que tout employé devrait avoir afin de comprendre le fonctionnement du syndicat et de ses assemblées.

Par la suite, Mario a commencé à rentrer davantage dans les détails, explications des évaluations d'emploi, des instructions de travail, de toutes les feuilles de calculs des taux à la pièce (building), des rapports, des suivis à faire, des feuilles de compétences... il y en a assez pour perdre quelqu'un assez facilement !!! J'aimerais en profiter pour remercier Mario pour sa patience à expliquer les choses, son ouverture d'esprit face à moi et son intérêt de me transmettre tout ce qui a trait au poste, donc un gros merci Mario.

Entrelacé avec la formation que Mario me donne, j'ai aussi une partie de la formation qui relève du Génie industriel où chacun fait une partie de la formation. J'ai reçu une partie avec Bernard sur le taux pièce et le MPA, avec Marie sur le bekido et les rapports, avec Alexandre sur le man-machine chart et avec Marc-André une tournée d'usine point de vue Génie industriel pour finir le tout avec Dany de l'ordonnancement afin de comprendre comment on cédule le tout.

Présentement, il ne me reste que l'examen à passer et encore quelques semaines avec Mario pour le transfert de dossiers. Car je dois comprendre les études en cours et leurs cheminements, comprendre en profondeur chaque rapport et calcul pour m'y retrouver plus facilement et m'établir un horaire structuré.

Quant à la balance de la formation, elle se fait tous les jours en vous aidant à comprendre certains aspects du travail. En vous aidant, j'en apprend moi aussi. N'hésitez pas à venir me voir, je serai trouvé les ressources et les moyens pour qu'on comprenne et avance plus fort ensemble. Car de chacun, il y a un petit quelque chose à apprendre.

ASSURANCE DENTAIRE

Par *Yves Laporte*, Responsable des assurances

Depuis le 1^{er} septembre 2011, le contrat d'assurance prévoit le remboursement des dentiers sur implants. Ce qui faut savoir, c'est que les implants ne sont pas couverts, seul le dentier est remboursable.

Le dentier sur implants est remboursé jusqu'à concurrence d'un simple dentier (60 % des frais admissibles).

APPRENDRE DES PLUS GRANDS

Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

On dit souvent que l'argent est le nerf de la guerre et, dans le cas des membres du Syndicat des ouvriers du fer et titane CSN (Q.I.T.), ce nerf a transmis un signal clair à Kronos Canada inc.

Lors de leur assemblée générale, les syndiqués de Sorel ont adopté une proposition exemplaire pour appuyer nos camarades de Varennes. Ils ont voté **unanimentement** en faveur d'une contribution solidaire de 5000 \$ par mois assortie d'un montant de 5 \$ par paie prélevé à chacun des 1100 syndiqués, ce qui représente un montant mensuel de 30 000 \$ par mois. (On se rappellera que nos confères du Q.I.T nous envoyaient également un montant de 1000 \$ par mois durant notre conflit de 1995).

De plus, la FIM-CSN a réussi à sensibiliser et à mobiliser les travailleurs de plusieurs usines de Kronos Worldwide au conflit de leur filiale québécoise. On parle ici, d'une alliance qui a rejoint la Norvège, la Belgique et l'Allemagne, portant ainsi le conflit québécois, à un niveau mondial. Cet appui hors de toute attente combiné aux ressources déployées par la Fédération de l'industrie manufacturière au niveau international ont été sans contredit le tournant dans la fin du lock-out à l'usine de Varennes.

En avons-nous encore à apprendre en ce qui a trait à la solidarité? Personnellement, je n'en ai aucun doute!

IRM OU EMG

Par *Yves Laporte*, Responsable des assurances

Besoin d'un EMG ou IRM ?

***L'hôpital Santa Cabrini* : un secret bien gardé !**

Tous ceux et celles qui trouvent que l'attente est longue pour un examen d'imagerie par résonance magnétique (IRM) ou un électromyogramme (EMG), vous devriez faire une demande à l'hôpital Santa Cabrini de Montréal. L'attente est d'environ 2 mois.

Pour l'IRM : vous allez porter directement votre prescription à l'hôpital (5655, rue St-Zotique Est, Montréal, H1T 1P7) car il n'accepte pas les fax pour ce type d'examen.

Pour le EMG : vous pouvez prendre un rendez-vous par téléphone (514) 252-6627.

AU COIN DU FEU

Par *Mario Champagne*

La Loto-Voyage de la Fondation des Travailleuses et Travailleurs de Bridgestone Joliette a été officiellement lancée en novembre et, sur les 625 billets disponibles, 586 employés de l'usine s'en sont déjà procuré un dès la toute première journée de vente. Pour un lancement, c'est un succès incontestable ! Et cela ne m'étonne pas parce que, si mes calculs sont exacts (comme dirait le Professeur Tournesol), j'ai plus de chances de gagner à la Loto-Voyage de la Fondation des Travailleuses et Travailleurs de Bridgestone Joliette qu'à un moitié-moitié ou à une loterie provinciale.

Ça peut sembler farfelu et, pourtant, ça se calcule. Mais avant, afin de s'assurer qu'on compare bien des pommes avec des pommes, il faut déterminer de quel type de tirage nous avons affaire. S'agit-il d'un tirage avec remise ou d'un tirage sans remise ?

Afin de répondre à cette question, le meilleur exemple qui me vient à l'esprit pour illustrer le concept de la remise, c'est une cordiale partie de roulette russe avec d'inoffensives canettes de bière. Pour jouer, il faut six canettes de bière absolument identiques. Ensuite, l'arbitre (souvent appelé aussi « le chauffeur désigné » pige une canette au hasard et la brasse vigoureusement avant de la mélanger avec les autres canettes. Puis, chaque joueur saisit une canette et la tient appuyée sur son nez en attendant le signal pour soulever la goupille. Enfin, le signal de l'arbitre déclenchera une bonne tranche de rigolade à la vue du joueur qui aura pigé la canette brassée ! (Ai-je mentionné qu'il est préférable d'utiliser des canettes pleines ? Parce que j'ai essayé avec des canettes vides pis c'est plus drôle pantoute !)

Dans le cas d'un tirage sans remise, il faudrait éliminer le joueur perdant à chaque tour et poursuivre la partie avec les joueurs restants. En effet, mes chances d'être tiré vont augmenter à chaque tour parce qu'il restera de moins en moins de participants. Au premier tour, j'aurai 5 chances sur 6 de ne pas tomber sur la canette maudite. Au deuxième tour, je passerai à 4 chances sur 5, puis à 3 sur 4 au troisième tour, à 2 sur 3 au quatrième et, enfin, à 1 sur 2. En probabilités, ça donne $5/6 \times 4/5 \times 3/4 \times 2/3 \times 1/2 = 1/6$. Donc, en jouant, j'ai 1 chance sur 6 d'avoir encore les cheveux secs après m'être tapé cinq bières sur le bras !

Par contre, pour un tirage avec remise, le joueur perdant n'est pas exclu du tour suivant et chaque tour se déroule avec les mêmes joueurs (ce qui serait impossible à la vraie roulette russe). Dans ce cas-là, mes chances d'être tiré demeureront inchangées à $1/6$ tant que le nombre de participants ne variera pas.

Sur le marché des loteries, la Lotto 6/49 et le Banco sont des tirages sans remise tandis que la Quotidienne à 3 ou 4 chiffres sont des tirages avec remise.

Ce qui est intéressant avec la Loto-Voyage de la Fondation des Travailleuses et Travailleurs de Bridgestone Joliette, c'est qu'on combine deux tirages sans remise sur le même billet. Donc, en détenant un billet, j'ai environ 1 chance sur 47,7 de gagner un voyage ($1/625 + 1/624 + \dots + 1/615 + 1/614$).

Le tirage des forfaits se fera aussi sans remise. Donc, même si j'ai gagné un voyage, je suis éligible aux 5 tirages de forfaits avec une probabilité favorable qui croîtra à chaque tirage ce qui me donnera à peu près 1 chance sur 124,6 ($1/625 + 1/624 + 1/623 + 1/622 + 1/621$).

Mes chances combinées ($1/47,7 + 1/124,6$) de gagner un voyage ou un forfait sont donc d'environ 1 chance sur 34 !

Pour résumer, j'ai une chance sur 28 633 528 de remporter le Lottomax et une sur 13 983 816 pour la 6/49. J'avais à peu près une chance sur 300 de gagner le moitié-moitié à l'usine et, maintenant, environ une sur 34 de rafler un voyage ou un forfait.

J'ai aussi 100 chances sur 100 de me faire ramasser par la belle-sœur si j'organise une partie de roulette russe avec des canettes de bière dans son salon pendant les fêtes !!!

CONDITION FÉMININE

Par *Stéphanie Deslauriers*, responsable à la condition féminine

Tout d'abord, un petit mot de bienvenue aux nouveaux et particulièrement aux nouvelles qui nous ont rejoints dans la grande famille Bridgestone. J'espère pour vous que votre intégration parmi nous se passe bien. Si vous avez des questions ou commentaires, il y a à votre disposition une boîte à l'entrée principale où vous pouvez déposer vos commentaires, suggestions et interrogations, et ce, en toute confidentialité. De plus, vous pouvez aussi passer par vos représentants syndicaux pour me transmettre de l'information et il me fera plaisir d'entrer en contact avec vous dans les plus brefs délais. Il n'est pas facile de toutes vous croiser dans l'usine avec les horaires que nous avons, mais sachez que je suis sur le poste 100 au département 123 et je travaille sur une façon d'être plus en contact avec vous...à suivre.

Les vacances...le sujet chaud en ce moment dans l'usine. Les frustrations et déceptions sont très perceptibles sur le plancher dans certains départements en ce qui concerne la saison estivale. Il n'y a pas de recette miracle pour satisfaire tout le monde, et de mon côté je garde toujours en tête la fameuse conciliation travail-famille, un grand dossier de la CSN...et je me questionne sur la solution à envisager dans le futur. J'ai fait un petit survol de ce qui peut se faire ailleurs, par exemple le jumelage d'employés. Comme on dit, là où il y a un problème, il y a toujours une solution. Donc, je crois, que tous ensemble (employés-employeur), avec nos idées de « génie », nous parviendrons à en trouver une qui permettra à tous de bénéficier et de profiter de vacances estivales en famille.

En octobre, j'ai assisté à une formation de 2 jours sur la condition féminine donnée par le Conseil central. Des représentantes de plusieurs milieux étaient présentes et quel bel échange nous avons eu !!! Les sujets étaient très intéressants et diversifiés, nous avons entre autres discuté des sujets suivants : l'historique de l'évolution de la condition féminine, la conciliation travail-famille, la charte des valeurs, la Marche mondiale des femmes (la prochaine en 2015) et l'avortement. Le sujet qui m'a le plus rejoint dans mon rôle syndical est, vous vous en doutez peut-être, la conciliation travail-famille. J'ai pris quelques idées (et bien sûr donné les miennes) que nous pourrions très bien instaurées dans notre usine...

Le 6 décembre, je vous demanderais d'avoir une pensée pour les 14 victimes (toutes des femmes) de la Polytechnique. Il y a 24 ans, soit le 6 décembre 1989, mais nous n'oublions pas...

Les « ' petits travaux »' sont maintenant terminés dans le vestiaire de l'entrée principale, j'espère que vous en êtes satisfaites. Les choses ne vont pas toujours aussi vite que nous le voudrions, mais je continue de rester active dans toutes vos demandes. Qui ne demande rien n'a rien...

Je vous souhaite un très beau temps des fêtes et de profiter de tous les moments en famille qui s'offrent à vous.

Par Mathieu Gérin-Lajoie, secrétaire

Puisque c'est le dernier journal de l'année 2013, j'en profite pour vous souhaiter un *Joyeux Noël* et une *Bonne Année* à tous et faites attention à vous.



CHEZ NOS CAMARADES DE LA FIM

Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

KRONOS DE VARENNES

Lors de la soirée du 20 novembre, les membres du syndicat des employé(e)s de Kronos Canada (CSN) ont accepté dans une proportion de 70.8 % une entente de principe conclue la veille entre le syndicat et l'employeur. Parmi les litiges au cœur du conflit, l'entente traite de la sous-traitance en garantissant un plancher d'emploi. Kronos a aussi fait un bond arrière avec ses demandes en laissant au syndicat la liberté d'action syndicale, donc toute la latitude nécessaire pour assurer et promouvoir la défense des salariés. Côté salarial, on parle d'une hausse rétroactive équivalente à l'indice des prix à la consommation, combiné à un montant forfaitaire de 1000 \$. Pour chacune des quatre années restantes, les hausses atteindront l'IPC + 0,5 %. Le contrat de travail a aussi été retravaillé sur les plans de retraites, assurances et la formation. Il faut mentionner le travail fait par la Fédération dans le dossier, autant au niveau local qu'international et l'appui de ses syndicats qui ont joué, sans aucun doute, un rôle majeur dans la fin de ce conflit.

Kruger à Crabtree

Le SNTTPP de Crabtree-CSN a signé récemment une nouvelle convention collective d'une durée de 5ans. L'entente contient des restructurations au niveau de certains horaires, de l'ajout d'une 6e journée de congé mobile, de l'ajustement de certains salaires ainsi qu'une augmentation salariale de 2% par année. L'entente a été acceptée dans une proportion de 76%.

Québec Fer et Titane CSN

Soixante-dix (70) rencontres de négociation ont été nécessaires afin d'arriver à une entente satisfaisante pour 74.9 % des membres de « l'accréditation horaire » et 89.8 % pour ceux faisant partie de « l'accréditation des commis et techniciens ». Les modifications les plus importantes se situent au niveau salarial (14 % + boni de 4000 \$ à la signature). Du côté de la conciliation travail-famille, plus de flexibilité des horaires (commis et techniciens) et une clause de sous-traitance qui garantit que celle-ci n'engendra aucune perte d'emploi en incluant un engagement de l'employeur à ne pas utiliser ces sous-traitants en cas de conflit de travail.

BONNE RETRAITE



1er novembre 2013
Rabouin, Robert

1er décembre 2013
Valois, Yvon

REMERCIEMENTS

Par Christian Fournel, délégué équipe 100

Je tiens à féliciter toutes les personnes qui ont été élues et féliciter toutes les personnes qui se sont donné la peine d'aller voter, avec un nombre record de mises en candidature et un record de votes ça vaut la peine de le souligner.

Ce geste parait banal pour certains, mais combien important, ce sont les personnes qui nous représentent envers l'employeur et c'est votre droit de voter pour ceux qui vont négocier pour vous.

Pour ma part je désire remercier ceux qui ont voté pour moi.

Reste plus qu'à vous convaincre d'aller aux assemblées, car c'est là que se décide notre sort et c'est là que l'on peut faire changer les choses et se faire entendre. En allant aux assemblées, vous prenez votre avenir en main. Ce n'est pas toujours excitant, mais je suis sûr que ça vaut la peine.

Bravo à tous ceux qui se sont présentés.

Représentant santé-sécurité équipe 300

Par Luc Fiset

Oups, j'ai manqué le dernier journal.

Je tiens à remercier mes collègues de l'équipe 300 pour m'avoir fait confiance pour un autre mandat comme RP.

Je félicite tous les candidats pour leur mise en candidature et aussi les membres élus ou réélus.

Bravo, la relève est présente et cela annonce bien pour les années à venir. Je vous rappelle que si vous avez une situation anormale ou un équipement qui ne fonctionne pas bien, votre superviseur est la première personne à contacter et il doit prendre les mesures nécessaires pour régler la situation. L'équipe de RP est toujours disponible pour vous conseiller ou aider dans une situation problématique.

DÉCÈS

Nos plus sincères condoléances à M. André Nadeau ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Michel Rioux ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Daniel Laferrière ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son frère, ainsi que sa belle-sœur.

Nos plus sincères condoléances à M. Denis Buisson ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa mère.

N.B. Pour tous ceux et celles qui ont été touchés par un décès dans leur famille et dont nous n'avons pas été avisés, nous désirons vous souhaiter nos plus sincères condoléances.

FACEBOOK

Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.



Un groupe officiel au nom STTBJ verra le jour en janvier prochain. Il sera réservé à l'usage des membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Bridgestone Joliette CSN. Il s'agit d'un outil d'information complémentaire qui nous donnera la possibilité de vous communiquer dans un court délai des détails sur les assemblées, les modifications au site Web (lettres d'entente, activités, etc.) et toute autre information jugée pertinente à la vie syndicale.

Certaines règles de conduite devront par contre être respectées :

- pour avoir accès au groupe, le membre doit être identifiable par son nom et prénom et être vérifié par un des administrateurs. Aucun compte ouvert sous un pseudonyme ne sera accepté.
- aucun propos à caractère discriminatoire, diffamatoire, injurieux ou pouvant offenser qui que ce soit ne sera toléré.
- le respect des politiques de confidentialité de l'employeur doivent toujours être observés.
- les commentaires écrits en majuscules ou laissés de façon répétitive seront effacés.
- les administrateurs se réservent le droit de supprimer les commentaires qui ne respectent pas ces règles et même de bannir du groupe le membre fautif.

N'oubliez pas que vos commentaires sont enregistrés à votre nom et lisibles, enregistrables ou encore imprimables par des tiers et que le fait qu'il s'agisse d'un groupe privé ne signifie pas nécessairement que vos commentaires ne sont pas publics. **Vous êtes donc responsable des commentaires et informations publiés en votre nom.**

Par Michel Maisonneuve 4^e V.P.



*QUE NOËL VOUS APPORTE MILLE DOUCEURS,
AINSI QU'UNE PROCHAINE ANNÉE
À L'ENSEIGNE DU SUCCÈS
ET PAR -DESSUS TOUT
UNE BONNE SANTÉ À VOUS
AINSI QU'À VOTRE FAMILLE
POUR BIEN PROFITER DE CE QUE LA VIE
OFFRE DE MEILLEURS.*

JOYEUX NOËL & BONNE ANNÉE !

CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FIM-CSN

Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

Du 20 au 22 novembre, les syndicats membres de la Fédération de l'industrie manufacturière étaient invités au Conseil fédéral qui avait lieu dans la ville de Québec.

Le sujet principal de ce rendez-vous était la sous-traitance. Le constat est clair; environ 95 % entreprises du secteur manufacturier recourent aux services de sous-traitants que ce soit à temps plein, partiel ou occasionnel. Dans certains cas plus litigieux, on les utilise même lors de conflits de travail.

Plus spécialement dans le cas des métiers spécialisés, le patronat justifie l'utilisation de sous-traitants en invoquant les coûts ou le manque temporaire de main-d'œuvre causé par les absences, les congés sociaux, les < shutdowns >. Disons simplement que le sujet nous était très familier et les débats ainsi que les discussions à ce sujet nous ont fait réaliser qu'à Joliette, nous étions déjà sur la bonne voie de ce côté. Un grand nombre de délégués suggéraient l'ajout à leur convention des clauses spécifiques pour la sous-traitance comme l'inclusion d'un plancher d'emploi et des restrictions quant à la durée. Est-ce que ça vous rappelle quelque chose?

En plus des différents rapports de l'exécutif, de la trésorerie et du comité de surveillance, nous avons eu droit à des présentations sur les résultats d'enquête au sujet de l'organisation du travail dans nos entreprises, du lancement du répertoire des produits fabriqués par les syndicats de la FIM (des exemplaires sont disponibles pour consultation dans les cafétérias), le plan de travail de la fédération.

Finalement, le conseil fédéral s'est terminé sur la déclaration des jeunes sur le renouveau syndical qui mettait la table pour le conseil fédéral de juin 2014 qui traitera des défis de la solidarité intergénérationnelle.

